



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agressions sexuelles

Question écrite n° 23190

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme sur le problème du tourisme sexuel impliquant des enfants. Lors de la conférence européenne de l'OMT sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle qui s'est tenue à Rome, les 3 et 4 avril 2003, conférence où il est intervenu sur ce grave problème qui ne fait qu'empirer, il a pu constater à cette occasion la manifestation d'une très forte prise de conscience internationale. Aussi, souhaiterait-il que la France s'engage toujours plus activement dans la lutte contre ce très grave problème. Il lui demande de bien vouloir le tenir informé des actions politiques qu'il envisage de mettre en oeuvre de concert avec nos représentations diplomatiques à l'étranger afin d'essayer d'éliminer cette nouvelle forme d'esclavage des enfants.

Texte de la réponse

Pour lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, le secrétaire d'État au tourisme a proposé plusieurs mesures au comité interministériel du tourisme du 9 septembre 2003 dont certaines seront menées conjointement avec le ministre des affaires étrangères et mises en oeuvre de concert avec nos représentations diplomatiques à l'étranger, comme par exemple le renforcement des actions de coopération internationale dans le cadre des traités en vigueur. Il est par ailleurs prévu de lancer une campagne préventive d'information, notamment par voie d'affichage dans les lieux tels que centres de vaccination, préfectures, ambassades, destinée à sensibiliser à ce fléau les trop nombreux « touristes sexuels occasionnels », cette campagne s'accompagnant, en partenariat avec les voyagistes, les agences et les comités d'entreprise, d'une large information sur les lois réprimant les crimes et délits sexuels sur des enfants à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23190

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6181

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7711